Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260312-DELIB2026058-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-058	Nomenclature 1.1
Commande publique – Autorisation de signature de la modification n°03 du marché de construction d'un bâtiment multiservices commercial sur la Communauté de Saint-Goazec – lot 09 Électricité	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
29	25	28

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt-sept février deux mille vingt six par voie électronique, conformément à la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020, relative au règlement intérieur des instances et en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU,
Etaient présents : cf. liste en annexe
Bernard NOEL a été nommé secrétaire de séance
Rapporteur : Bernard SALIOU

EXPOSE :
Pour mémoire le titulaire est ÉLECTRICITÉ DE CORNOUAILLE.
La modification du contrat en objet concerne :
• la reprise des réseaux électriques due au remplacement du plafond en plaques de plâtre par un plafond en plâtre dans la réserve 2 (sans incidence financière),
• le remplacement des prises électriques en triphasé dans la cuisine pour permettre l'installation d'équipement de cuisine (friteuse, four à pizza,
etc...), la pose de goulotte,
• 2 prises complémentaires dans la réserve, 1 à l'arrière du bar et 3 dans le local rangement,
• le raccordement des prises au tableau.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260312-DELIB2026058-DE

Pour un montant en plus-value totale de 2 110,57 € HT, soit 2 532,68 € TTC

	HT	TTC
Montant initial du marché	19 998,05 €	23 997,66 €
Montant actualisé du marché	18 165,60 €	21 798,72 €
Montant plus-value totale	2 110,57 €	2 532,68 €
Nouveau montant du marché	20 276,17 €	24 331,40 €

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 3 mars 2026,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***a approuvé la modification du contrat avec la société Electricité de Cornouaille pour un montant de 2 110,57 € HT, soit 2 532,68 € TTC ce qui porte le marché à un montant global de 20 276,17 € HT, soit 24 331,40 € TTC,***
- ***a autorisé le Président à signer tous les actes à intervenir.***

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 12 mars 2026.

Le Président,
Bernard SALIOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE * 29520 *

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260312-DELIB2026058-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X			
Michèle LALLOUET	X			
Christian PERON	X			
Hélène LOLLIER	X			
Bernard NOEL	X			
Claude JONCOUR	X			
Francis LE BAUT	X			
Joëlle LE BIHAN	X			
Michel LE SANN	X			
Franck STERVINOU		X		
Yvon COQUIL	X			
Jean-François SARREAU	X			
Annick BARRE	X			
Emmanuel LE ROY	X			
Michel LE ROUX	X			
Martine QUEMERE	X			
Marguerite BLEUZEN	X			
François MORVAN	X			
Jocelyne BOULC'H	X			
Denis SALAUN	X			
Stéphane GUILLOU	X			
Jean-Claude GOUIFFES		X		pouvoir à Stéphane GUILLOU
Bernard SALIOU	X			
Eric BIZOUARN	X			
Guy CITERIN	X			
Nicole RIOU-CANEVET	X			
François LE CLECH		X		Pouvoir à Claude JONCOUR
Lenaïk JOURDREN		X		Pouvoir à Philippe ANSQUER
Philippe ANSQUER	X			

Nombre de membres titulaires : 29
Nombre de membres présents : 25
Nombre de pouvoirs : 3

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Morgane ROBIC, gestionnaire des intances

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260312-DELIB2026058-DE